

**OGEC LA FRATERNELLE
ECOLE PRIVEE LA SOURCE
5 rue du Chanoine Ferré
85150 LA CHAPELLE-ACHARD
Tél : 02.51.05.64.67**

E-mail : ecoleprivee.lasource@orange.fr

Madame, Monsieur,

Rappel des tarifs des frais de scolarité (cf contrat de scolarisation)

Comme l'an dernier, les frais de scolarité de vos enfants seront présentés sous forme de factures que vous conserverez.

*** Une seule facture sera attribuée par famille.**

Dans un souci de développement durable, la facture vous parviendra dans une enveloppe que vous retournerez avec le règlement quand celui-ci est fait par chèque ou vide lorsque vous avez opté pour le prélèvement. Veuillez prendre soin de cette enveloppe (ne rien écrire dessus) car elle sera utilisée toute l'année.

* Les cotisations versées à l'UDOGEC, les frais liés à l'immobilier, les fournitures collectives (déduction faite de la subvention municipale pour les fournitures) sont regroupés dans les frais de scolarité. La somme globale est partagée entre les 10 mois. **Pour cette année scolaire 2015-2016, les frais mensuels de scolarité sont de :**

- 25.00 € pour un élève scolarisé dans l'école,
- 49 € pour deux élèves scolarisés dans l'école,
- à partir du 3^{ème} enfant, 12 € par élève supplémentaire scolarisé dans l'école.

Nos tarifs sont dans la moyenne des écoles du secteur.

La contribution des familles et les recettes des fêtes organisées par les parents d'élèves servent à financer l'investissement mobilier et immobilier ainsi qu'une partie des sorties scolaires.

* A cela s'ajouteront **séparément et seulement pour les enfants concernés**, comme les années précédentes, la catéchèse, la garderie, les photos scolaires, les transports en car (rencontres sportives,...) et les sorties scolaires de fin d'année.

* Cette année, les tarifs de la garderie pour un élève sont de :

| <u>Matin : heure d'arrivée à la garderie</u> | <u>Soir : heure de départ de la garderie</u> |
|---|--|
| - de 7 H 15 à 7 H 30 = 2.40 € | - de 17 H 00 à 17 H 30 = 1.40 € |
| - de 7 H 30 à 8 H 00 = 1.90 € | - de 17 H 30 à 18 H 15 = 1.90 € |
| - de 8 H 00 à 8 H 30 = 1.40 € | - de 18 H 15 à 18 H 45 = 2.40 € |
| Le petit déjeuner sera servi jusqu' à 8 H 00 | Le goûter sera servi dès 17 H 10 |

Comme l'an dernier, à partir du deuxième élève, une réduction de 10 % est appliquée sur le prix total de la garderie. (Exemple : 2 élèves à la garderie le matin de 7 H 15 à 8 H 30 = 4.32 € au lieu de 4.80 €. **RAPPEL : L'accueil périscolaire ferme à 18 H 45.** Le premier retard fera l'objet d'un avertissement, puis tout retard sera sanctionné d'une pénalité de 9 € par enfant et par retard facturés sur les frais de garderie.

Afin de faciliter la gestion des encaissements et d'éviter les mouvements d'espèces, nous vous demandons de bien vouloir régler vos factures **par prélèvement de préférence**. Nous vous rappelons que l'OGEC fonctionne uniquement grâce au bénévolat. Le temps passé à effectuer des rappels de règlements pour des factures restées dans le cartable ou pour des retards de paiements réguliers pourrait être utilisé à d'autres fins. **Nous vous encourageons donc vivement à adopter le mode de règlement par prélèvement** même si c'est la dernière année de scolarisation de votre enfant.

1er cas : Pour le paiement par prélèvement automatique :

Veillez prendre contact auprès de votre banque pour connaître le montant des éventuels frais. Veuillez nous faire parvenir uniquement **un R.I.B. pour le 22 septembre**. Vous recevrez ensuite un Mandat de Prélèvement SEPA pré-imprimé que vous devrez **impérativement signer et nous le retourner pour le 30 septembre**. Le premier prélèvement aura lieu le 15 octobre. Ensuite, celui-ci interviendra automatiquement **le 15 de chaque mois**.

Attention : Pour les familles qui payaient déjà par prélèvement l'an dernier, vous n'avez aucune démarche à faire. Le premier prélèvement sera effectué automatiquement le 15 octobre.

Attention, tout prélèvement impayé sera automatiquement représenté en banque le mois suivant.

2ème cas : Pour le paiement par chèque :

Il doit être effectué **avant le 10 du mois** et libellé à l'ordre de :
O.G.E.C. LA FRATERNELLE Ecole La Source

Nous espérons que cette formule vous donnera satisfaction et vous remercions de votre compréhension.

L'OGEC